



17 rue Raymonde Folgoas Guillou
CS 82035
29122 PONT L'ABBÉ CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Convoqué par lettre du 18 septembre 2026, le conseil de communauté s'est réuni au siège à PONT-L'ABBÉ sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président.

Le jeudi 24 septembre 2026 à 18 h 00.

Sont présents :

M. Stéphane LE DOARÉ, **président**,

Mme Sonia BORDET, Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, M. Philippe KERAËL, M. David LE BERRE, M. Yannick LE MOIGNE, M. Christian LOUSSOUARN, Mme Nathalie PÉRON, **vice-président(e)s**,

Mme Valérie DRÉAU, **conseillère communautaire déléguée**,

M. Matthieu BEREHOUC, M. Yves CANEVET, Mme Christine CORFMAT, M. Sylvain COSNARD, Mme Sophie COSSEC, M. Pierrick COTTO, M. Ronan CRÉDOU, M. Stéphane DAOULAS, M. Gilles DELELIS, Mme Audrey DI MARINO, Mme Marie-Claire DUPONT, M. Pascal FRANCHET, Mme Murielle GUIZIOU, Mme Marie-Pierre LAGADIC, M. Anthony LE BEC, M. Didier LE BLEIS, M. Loïc LE FUR (jusqu'à la délibération N° C-2026-09-24-08), Mme Catherine LE FUR DEVINCK, Mme Brigitte LE GALL-LE BERRE, M. Daniel LE PRAT, Mme Laure LEFEUVRE, M. Jean-Daniel MAO, M. Gaétan MARBLÉ, M. Johny MEUR, M. Laurent MOTREFF, Mme Christel RIBEIRO, Mme Carole ROPERT, M. Jean SCEBALT, Mme Nelly STÉPHAN, Mme Audrey STRUILLOU, **conseiller(e)s communautaires**.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Victoire FOLGOAS à Mme Sophie COSSEC

M. Yann HIRIART à M. Laurent MOTREFF

M. Éric JOUSSEAUME à M. Stéphane LE DOARÉ

M. Jean-Luc TANNEAU à M. Pascal FRANCHET

M. Loïc LE FUR à M. Yannick LE MOIGNE (à partir de la délibération N° C-2026-09-24-09)

Absents excusés :

M. Kévin CRENN

M. Hervé LE TROADEC

Assistent également à la réunion :

Mmes BÉDART, BALANEC, LOC'H et ROPARS, MM. DUBOURG, GAUTHIER, LE BERRE, PEREZ et PIMENTEL, agents de la collectivité

Secrétaire de séance : Yves CANEVET

Nombre de conseillers :

En exercice	45
Présents	39, 38 au départ de M. LE FUR
Votants	43

Date de la convocation : 24 septembre 2026
Date d'affichage : 24 septembre 2026
Date d'expédition du rapport : 24 septembre 2026

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Conseil communautaire du 24 septembre 2026	N° Acte : C-2026-09-24-26
Objet : Fonds de concours au SDEF : convention relative à la rénovation de l'éclairage public dans la zone d'activités de Poriguénor - Guilvinec	Classification : 7.8 – Fonds de concours

L'article L. 5212-26 du Code général des collectivités territoriales dispose « qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité notamment, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat d'électrification et les EPCI membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et de l'organe délibérant de l'EPCI concerné. »

La CCPBS a sollicité le SDEF pour des travaux de rénovation et passage à l'éclairage LED dans la totalité de la ZA de Poriguénor au Guilvinec.

La contribution de la CCPBS aux travaux prendra la forme d'un fonds de concours.

Le montant des travaux s'élève à 4 700 € HT. Le fonds de concours de la CCPBS est 2 700 €.

Considérant qu'un fonds de concours peut être versé au SDEF pour le renouvellement de l'éclairage public ;

Vu l'article L. 5212-26 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention financière ci-annexée ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le fonds de concours d'un montant maximal de 2 700 € à verser au SDEF ;
- approuve les termes de la convention financière figurant en annexe ;
- autorise le président à signer la convention financière avec le SDEF et ses éventuels avenants.

Pour extrait conforme,

Le président,
Stéphane LE DOARÉ

